

Séance plénière du **13 Novembre 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 6 novembre 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. André BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bertrand FLANDIN - M. Benjamin MASI - Mme Nadège COQUILLAT - M. Jacky SCHOLLER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

Membres ayant donné pouvoir : Mme Danielle ROY à Mme Marie-France LURIER
M. Yannis BONNET à M. Patrick PONSONNAILLE
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Annie MILLIARD
Mme Corinne COLONEL à Mme Martine LEROY
M. Jean-Pierre MARASI à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à M. Alexandre BLANDIN

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Annie MILLIARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2025-2029

Mme Carole TABBAGH-GRUAU et MM. Hicham BOUJLILAT et Raymond LE VAN ne prennent pas part au vote.

La CAF de la Nièvre, dans le cadre de ses missions dévolues, et dans la perspective d'intervenir dans une cohérence avec les orientations générales de notre territoire, a proposé à la Communauté de Communes Cœur de Loire la signature d'une convention-cadre.

Cette démarche consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et Cœur de Loire. Une première convention-cadre été signée par Cœur de Loire le 27 février 2020 fixant 6 axes prioritaires :

- Axe 1 : Gouvernance
- Axe 2 : Petite enfance
- Axe 3 : jeunesse
- Axe 4 : parentalité
- Axe 5 : séniors
- Axe 6 : numérique

En 2025, une série de réunions de travail avec tous les partenaires locaux ont permis d'établir un diagnostic sur notre territoire, de partir sur des constats pour définir les enjeux à travailler sur chaque axe prioritaire. Ces enjeux donnent une ligne de conduite sur les 5 prochaines années.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le plan d'actions de la CTG 2025 / 2029, se décline en 4 champs d'intervention principaux :

- LA PETITE ENFANCE
- ENFANCE JEUNESSE
- LA PARENTALITE
- ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan d'actions de la CTG 2025-2029 ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention CTG 2025-2029.

Nombre de conseillers : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 7

Votants : 45

Pour : 45

Abstention : 0

Contre : 0

UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

S²LO

ID : 058-200067916-20251113-2025_13_11_06-DE

Pour extrait conforme
Stéphan COINTAT, Président



Mme Annie MILLIARD, secrétaire de séance